

L'honorable M. EMMERSON : C'est un centre industriel important.

M. BLAIN : Je veux bien le croire et j'espère que cette ville deviendra encore plus prospère à l'avenir ; mais voici ce que j'affirme : le ministre l'année dernière a demandé à la Chambre un crédit, et avant que ce crédit soit dépensé, il vient en demander un autre, chose qui n'est guère admissible au point de vue des affaires, dans le monde commercial. Le ministre aurait dû être renseigné sur tous les travaux qui devaient d'urgence dans le cours des années prochaines et il devrait soumettre au comité les plans, devis et estimations du coût probable de ces entreprises. Puis, au besoin, le ministre pourrait à bon droit se contenter de dire qu'il ne demande qu'une partie du crédit pour l'exercice en cours. Ce qui me semble critiquable, c'est le système de raccommodage que suit le ministère en pareille matière. Sans doute, ces multiples inspections qu'on charge les ingénieurs de faire, chaque année, ajoutent au coût des travaux, et en cela le ministre ne consulte pas les intérêts du pays.

Remises aux locomotives, atelier de réparation des machines, etc., Rivière du Loup, \$88,000.

L'honorable M. EMMERSON : La dépense totale est de \$138,000, dont il a été voté \$50,000 l'année dernière et le reste sera voté cette année. Il faut agrandir l'atelier de réparation des machines, acquérir de nouveaux terrains, effectuer des travaux de drainage et améliorer le service de l'eau ; en outre, il nous faut construire quelques voies de garage pour desservir ces travaux, bâtir des hangars à marchandises, des glacières, et pourvoir à un nouvel outillage pour le manutentionnement de la houille.

M. BLAIN : On a demandé, paraît-il, des soumissions pour la construction de ces ateliers de réparation des machines ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui. L'entreprise a été adjugée à M. Emile Dubé qui a présenté la soumission la moins élevée.

M. BLAIN : Quel est le prix ?

L'honorable M. EMMERSON : Le prix est de \$61,000 à \$62,000.

M. BLAIN : Cette somme serait-elle suffisante pour le parachèvement des travaux ?

L'honorable M. EMMERSON : On estime que ce crédit de \$88,000 suffira pour le parachèvement des travaux que j'ai mentionnés.

M. BLAIN : Le ministre prévoit-il qu'il faudra effectuer quelques travaux d'agrandissement, l'année prochaine ?

L'honorable M. EMMERSON : Pas que je sache.

M. BARKER : Le ministre s'est-il informé auprès du chef de l'exploitation s'il y aurait lieu d'effectuer, au cours des trois ou quatre années prochaines, d'autres travaux

M. BLAIN.

que ceux mentionnés ici ? En homme entendu dans les affaires, il doit obtenir ce renseignement de son gérant.

L'honorable M. EMMERSON : Le chef de l'exploitation déclare qu'il ne prévoit rien pour le moment. Comme le comité le sait, la Rivière-du-Loup est le centre principal des travaux réparateurs pour l'Intercolonial, dans la province de Québec, vu que c'est un point de division. Il faut y entretenir une atelier pour la réfection des machines et l'outillage voulu pour un point de division de chemin de fer. C'est une ville qui se développera sans doute et de nouveaux besoins se feront sentir à l'avenir ; mais le chef de l'exploitation déclare qu'il ne prévoit pas d'autres travaux pour le moment.

M. LENNOX : Il n'y a pas eu de travaux neufs cette année ?

L'honorable M. EMMERSON : Les hangars à marchandises, les glacières ainsi que l'outillage pour la manutention de la houille sont des item qui n'étaient pas compris dans le crédit de l'année dernière. Leur coût s'élève à environ \$10,000.

M. BLAIN : Quand s'achèveront les travaux compris dans les soumissions qu'on a demandées ?

L'honorable M. EMMERSON : Nous nous proposons de parachever tous ces travaux, au cours du présent exercice. Je ne saurais préciser la date.

M. LENNOX : A-t-on choisi l'emplacement pour ces constructions ?

L'honorable M. EMMERSON : Oui.

M. LENNOX : Quel en est le prix ?

L'honorable M. EMMERSON : Le prix dépasse quelque peu \$11,000 ; il n'est pas supérieur à l'estimation.

Remise des locomotives, etc., Jonction de la Chaudière, \$45,500.

L'honorable M. EMMERSON : Il s'agit ici d'une somme tombée en annulation de crédits qu'il faut revoter. Sur le crédit de \$82,500 voté l'année dernière, il a été dépensé près de \$40,000. Ce crédit renferme rien de nouveau. Les détails sont les mêmes que ceux donnés, l'année dernière.

Nouvelles installations, Saint-Jean, \$73,000.

M. DANIEL : Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il inscrit au budget cet important crédit affecté au parachèvement des travaux qui sont en voie d'exécution à la nouvelle rotonde, et dans quel but il demande ce crédit ?

L'honorable M. EMMERSON : Le crédit voté l'année dernière était de \$111,000. Ce crédit comprenait une remise à locomotives à 18 compartiments, de grandes dimensions, et autres travaux, un hangar à charbon et nombre d'autres item dont les détails ont été